

1ère MONTÉE HISTORIQUE DE TANCARVILLE /21 ET 22 JUIN 2025

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX DEMONSTRATIONS

Merci de remplir un dossier par véhicule inscrit

6 montées de 1.9 km

➤ **MOTO/SIDES** (minimum 50cc à vitesses) **MODELE** (année modèle maxi 1990 ou modèle rare)

- Marque : Type : ☐ Course
- Cylindrée : Année : ☐ Tourisme
- Propriétaire (si différent du pilote) : ☐ Basset

➤ **PARTICIPANT**

Pilote

- Nom : Prénom : Date de naissance :
- Adresse :
- Code Postal : Ville : Tél :

Copilote (Side-car uniquement)

- Nom : Prénom : Date de naissance :
- Adresse :
- Code Postal : Ville : Tél :
- **PALMARES** Avez-vous participé à la course de côte de Tancarville 1970 -1982 ? Année (s) :

➤ **A JOINDRE AU DOSSIER** : (Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte)

- photocopie du permis de conduire ou licence (obligatoire)
- photocopie de la carte grise (sauf moto de course)
- photo de la moto
- **règlement et attestation sur l'honneur signés**
- enveloppe timbrée avec votre adresse, pour retour engagement
- frais d'inscription par moto ou par side-car : 50€ uniquement en chèque (A l'ordre de l'association Classic Moto 76).

Les inscriptions après le 31 mai seront refusées

Je soussigné M déclare avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement de la manifestation.

DATE

SIGNATURE CONDUCTEUR

PASSAGER(side)

courrier à retourner avant le 31 mai : RENE LEROUX 2 chemin des gros grès 76430 Tancarville



Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal

Ville : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

A l'attention de CLASSIC MOTO 76

Objet : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) Madame/Mademoiselle/Monsieur :

Atteste sur l'honneur qu'en cas de problèmes de santé ou de blessures pendant la manifestation Montée Historique de Tancarville, je ne me retournerai en aucun cas contre l'association citée ci-dessus et que j'en assumerai avec mon assurance valide, la totalité des responsabilités.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lieu : Tancarville

Date :

Porter la mention " Lu et approuvé " Signature :

MONTEE HISTORIQUE de TANCARVILLE

MOTOS ET SIDE-CARS

(Seine-Maritime 76) REGLEMENT 2025

Samedi 21 06 2025 : Contrôle Technique : 14h30 - 19h00

Dimanche 22 06 2025 : Contrôle Technique : 7h00 - 8h30 1ère Montée : 8 H 45

Article 1 : DEFINITION

La Montée Historique de « Tancarville » consiste en une **démonstration non chronométrée** ouverte aux motos et side-cars sur le tracé de l'ancienne course de Tancarville.

L'arrivée se situe 150 mètres avant le panneau Tancarville et le stock retour après ce panneau.

Toute notion de compétition est exclue, nous invitons les participants à la prudence lors de la démonstration.

(Organisation : association CLASSIC MOTO 76)

Article 2 :

VEHICULES ADMIS - PASSAGER Cette manifestation est ouverte aux possesseurs de moto et side-cars jusqu'à 1990 (année modèle) : machines de course, tendance sportive et modèle rare. L'Organisateur se réserve le droit d'engager des machines postérieures aux années précitées ayant un intérêt historique. Seuls les side-cars peuvent embarquer un passager.

Article 3 : INSCRIPTIONS

(Dossier incomplet non pris en compte) Toute demande d'inscription à la MH Tancarville doit être intégralement complétée et accompagnée du règlement en vigueur pour être prise en compte. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Article 4 : DEMONSTRATIONS

L'inscription donne le droit à chaque participant d'effectuer les démonstrations sur la route fermée, le dimanche. Après retour de la confirmation d'engagement, l'inscription est ferme et non remboursable. Dans le cas d'annulation de montées (pour raison météo ou autre), aucun remboursement n'est envisageable.

Article 5 : VERIFICATIONS TECHNIQUES VEHICULE

Pour la manifestation, les participants devront présenter l'original de leur permis de conduire cat. A en cours de validité, ni suspendu, ni annulé. L'Organisateur effectuera une vérification technique visuelle du véhicule (pneus/ freins/tension de chaîne/ fuites/béquille/coupe contact/fixation guidon et sonorité suivant réglementation 100db (loi Sept. 2007)).

Les couvertures chauffantes pour pneus sont interdites.

Article 6 : TENUE des PARTICIPANTS

(Vérification en pré-grille) Les participants sont tenus de porter un casque intégral homologué, une tenue complète en cuir, gants homologués, bottes et une dorsale homologuée.

Article 7 : ATTITUDE DES PARTICIPANTS – ALCOOL – BRUIT dans paddock

Toute notion de compétition est exclue ainsi que tout chronométrage. Les participants devront respecter l'esprit amical de la manifestation ainsi que les consignes des membres de l'Organisation. Tout comportement irrespectueux envers l'Organisation, les autres participants, verra l'exclusion du participant. De plus, le participant se porte garant des accompagnants (maximum 2) soumis au même règlement. Les participants doivent s'abstenir de consommer de l'alcool et/ou des produits stupéfiants et médicaments affectant leur vigilance. Aucun alcool n'est vendu sur le site par l'organisateur.

Article 8 : CONTROLES D'ALCOOLÉMIE

Des contrôles d'alcoolémie aléatoires pourront être mis en place : les participants seront tenus de s'y soumettre. Tout refus de contrôle ainsi qu'un résultat positif provoquera l'exclusion immédiate de la manifestation.

Article 9 : ASSURANCE + Assurance complémentaire décès invalidité

L'Organisateur déclare avoir souscrit une assurance garantissant la responsabilité civile des Organismes et des participants. Le participant est assuré envers le public, les commissaires mais en aucun cas pour lui-même (blessure) ni son véhicule (vols ou dégradations non pris en charge). A chaque participant de prendre ses dispositions afin d'être couvert pour les risques non prévus par l'assurance moto obligatoire. Dans le cas

où le participant prend le départ sous l'emprise d'alcool ou stupéfiants, après une sortie de route, seule sa responsabilité est prise en compte. Aucune R.C organisation, personnelle ne peut être prise en compte. Toutes les factures matérielles, corporelles envers autrui et lui-même seront à sa charge.

Article 10 : RECLAMATIONS.

L'Organisateur n'acceptera aucune réclamation du fait du caractère convivial et dénué d'enjeu de la manifestation. Il ne pourra également être tenu comme responsable lors d'éventuels dommages ou vols survenus sur le site pendant la manifestation. Aucun recours ne peut être envisagé envers l'Organisateur de la part d'un participant, de sa famille ou de son assureur.

Article 11 : RECONNAISSANCE.

Aucune reconnaissance avec le véhicule engagé ne peut être faite le samedi, **la route étant ouverte**.
Repérage possible uniquement à pied, vélo, auto, moto en respectant le code de la route !

Article 12 : PHOTOS / FILMS.

Les participants, par leur inscription, acceptent d'être pris en photos ou filmés par l'Organisateur ou toute personne mandatée par lui et que ces images soient utilisées librement à des fins promotionnelles ou publicitaires.

Lu et approuvé le

Signature